

# La cantine



La cantine scolaire municipale de Roquesérière est une restauration en liaison froide. Les plats sont apportés de l'extérieur, quotidiennement, dans une camionnette réfrigérée puis ils sont mis à bonne température dans la cuisine de l'école, avant l'heure du déjeuner.

Pour la rentrée 2022-2023, le prestataire de ce service reste API Restauration.

## Les menus :


### \* Les tarifs :

Le prix du repas est dégressif en fonction du quotient familial.  
Pour l'année 2022-2023, les prix des repas sont en cours de d'actualisation.

Tranche de quotient familial	Tarif de la cantine scolaire
QF < 900 €	€
900 € < QF < 1 100 €	€
1 100 € < QF < 1 400 €	€
QF >= 1 400 €	€

### \* La facturation :

Les repas font l'objet d'une facturation mensuelle, envoyée par mail.



Pour une fréquentation régulière, celle-ci est réalisée en début de mois m+1 et a régler avant la date indiquée.

Pour une fréquentation occasionnelle, la même méthode de facturation est utilisée.

\* **Les inscriptions :**

Les inscriptions se font soit à titre régulier, soit à titre exceptionnel.

***Inscription régulière***

Chaque année, en fin d'année scolaire, il est demandé aux parents d'inscrire les enfants pour l'année suivante, pour 1, 2, 3 ou 4 jours de la semaine scolaire.

Vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription pour l'année 2022-2023 : [📄 INSCRIPTION REGULIERE A LA CANTINE 2022](#)

Celle-ci doit être retournée avant le **07 juillet**, par mail ou directement à la mairie.

***Inscription exceptionnelle***

Pour les parents qui n'ont pas choisi de mettre leur enfant régulièrement à la cantine, l'inscription se fait selon les modalités identiques à une annulation de repas, soit en avertissant **AU PLUS TARD LA VEILLE avant 9h00**.

\* **Les annulations de repas :**

Au cours de l'année, les parents ont la possibilité d'annuler un ou plusieurs repas, à condition de respecter le délai d'annulation.

**Pour cela, merci d'avertir le secrétariat de mairie au plus tard la VEILLE avant 9h00. Pour rappel vous pouvez nous joindre par téléphone au 05.61.84.22.22 ou par mail : roqueseriere.mairie@wanadoo.fr.**

Tout repas retenu et non décommandé dans ce délai devra être réglé, même si l'enfant est absent de l'école le matin du jour concerné.